Université de Strasbourg

Droit, économie et gestion et sciences politiques et sociales | 2024-2025

DU - CEIPI

Diplôme d'études internationales de la propriété industrielle - option "brevets d'invention" - cycle accéléré

Présentation

Le CEIPI propose six diplômes universitaires (D.U.) en propriété intellectuelle délivrés par l'Université de Strasbourg :

- Diplôme d'études internationales de la propriété Intellectuelle avec deux parcours: "**Brevets d'invention**" et "**Marques, Dessins et modèles**" qui peuvent être suivis :
  - *en cycle long* (destiné à des étudiants ayant achevé des études scientifiques ou d'ingénieur ainsi qu'à des juristes) ou
  - *en cycle accéléré* (formation hybride et en alternance pour des personnes confirmées dans la profession de la propriété industrielle).
- **D.U. Droit Européen des signes distinctifs et des dessins et modèles** (formation hybride ; en anglais)
- **D.U. Contentieux des brevets en Europe** (formation hybride ; en anglais)
- **D.U. Artificial intelligence and intellectual property** (formation à distance ; en anglais)
- **D.U. Intellectual property and business administration** (formation à distance ; en anglais)

Objectifs

La protection efficace et la valorisation des inventions par le droit des brevets en France, en Europe et dans le monde implique la formation de spécialistes de haut niveau qui doivent maîtriser une double compétence :
- une compétence scientifique et technique nécessaire à la compréhension et la réalité des inventions,
- une compétence juridique permettant de traduire la technique dans le langage du droit.
Ce sont les brevets d'invention.
Depuis sa création le CEIPI a pour mission de former les scientifiques et ingénieurs à la préparation des examens professionnels requis pour devenir mandataires français et européens auprès des offices (INPI office Français et OEB office Européen). Le programme de formation est élaboré dans la perspective de la meilleure préparation à ces métiers.

Les compétences visées par le diplôme sont les suivantes :
- Appliquer le Droit de la propriété intellectuelle.
- Définir et garantir la protection juridique des inventions et innovations.
- Appliquer les procédures d'obtention des titres de propriété industrielle et, notamment, des brevets d'invention en France, en Europe et dans le monde.
- Conseiller le dirigeant d'entreprise quant aux enjeux de la stratégie de développement des actifs immatériels de l'entreprise.
- Assurer la sécurité, la défense et la promotion des intérêts et des transactions effectuées par les entreprises en application du droit exclusif d'exploitation.
- Élaborer et négocier les accords (commerciaux, financiers, de coopérations industrielles, de licences...).
- Évaluer, mettre en valeur et protéger le patrimoine immatériel des entreprises.

Métiers visés

La propriété intellectuelle offre des carrières multiples dans le secteur privé ou public.
- **Le secteur privé :**

Les services de propriété intellectuelle : Le plus souvent, ce sont les grandes entreprises qui disposent de services de propriété intellectuelle intégrés. Les ingénieurs et juristes qui y travaillent ont pour mission d'assurer la protection des marques, brevets, dessins et modèles de l'entreprise. Ils participent aux négociations avec les partenaires de l'entreprise et participent à la lutte contre la contrefaçon.
Les carrières de conseil en propriété industrielle : Ces conseils indépendants sont

Composante	• Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI)
Langues d'enseignement	• Français
Niveau d'entrée	BAC +5
Durée	1 an
Volume global d'heures	390
Formation à distance	En EAD (entièrement à distance) ou en présentiel
Régime d'études	• FC (Formation continue)
Taux de réussite	71,4% en 2022-2023
Lieu	CEIPI - Bâtiment le CARDO - 7 rue de l'Ecarlate - CS 20024 - 67082 Strasbourg Cedex
Campus	• Campus Santé
Secteurs d'activité	• Conseil de gestion • Activités juridiques
Code ROME	• Juriste • Ingénieur / Ingénieure R&D en industrie • Consultant / Consultante en organisation et management • Clerc de notaire
Stage	Non
Alternance	Non

Aménagements pour les publics ayant un profil spécifique

Les enseignements se déroulent sous une forme hybride, au choix des stagiaires: formation en présentiel (à Strasbourg) ou à distance.

la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici :
- Dispense d'assiduité - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)

organisés en profession libérale. Cette profession offre ses services aux inventeurs et entreprises qui innovent en les assistant dans tous les domaines de la propriété intellectuelle. Les principaux clients des conseils sont les PME. Les grandes entreprises utilisent aussi leurs services à titre complémentaire. C'est une profession réglementée, il est notamment nécessaire de passer un examen de qualification français ou européen.

- **Le secteur public :**

L'octroi de droits de propriété industrielle nécessite l'intervention de la puissance publique. Les organisations internationales participent à l'harmonisation du droit, ainsi qu'à la création de véritables instruments internationaux et européens. Pour ces raisons, le secteur public offre de multiples débouchés aux spécialistes de propriété industrielle. À titre d'exemple on peut citer :

- *En France*
- Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)

- *À l'étranger*
- Office Européen des Brevets (OEB)
- Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)
- Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Droits de scolarité

Pour consulter les droits de scolarité, visitez la page dédiée sur le site du CEIPI.

Contacts

Responsable pédagogique

- Yann Basire
- Diogo Costa Cunha

Autres contacts

Scolarité du CEIPI:
E-mail
Standard téléphonique

Les + de la formation

Le CEIPI propose un enseignement accéléré qui répond à une double exigence : offrir un enseignement en alternance, théorique et pratique, aux personnes confirmées dans la profession de la propriété industrielle.
Les enseignements se déroulent sous une forme hybride, au choix des stagiaires: formation en présentiel (à Strasbourg) ou à distance.
Constituant une formation en alternance, les journées de cours dispensées par le CEIPI doivent impérativement être relayées par une pratique professionnelle d'un niveau suffisant.
Compte tenu de la charge de travail, il n'est pas possible de s'inscrire, la même année, au module "brevets d'invention" et au module "marques, dessins et modèles".

Critères de recrutement

L'admission dans ce diplôme se fait sur dossier.

Candidater

Les candidats doivent compléter un formulaire de pré-inscription en ligne accessible via ce lien.

Campagne de candidatures 2024-2025: du 25 mars au 26 mai 2024

Prérequis obligatoires

Le diplôme "brevets d'invention" délivré par le CEIPI étant indispensable pour se présenter à l'examen professionnel de qualification en vue de devenir conseils en propriété industrielle, le CEIPI a donc introduit dans ses pré-requis l'obligation mentionnée au 1° de l'article R. 421-1 du Code de la propriété intellectuelle; de ce fait les candidats doivent avoir validé un M1 de sciences, de droit privé, de sciences de gestion ou être titulaire d'un des diplômes mentionnés à l'article 1 de l'arrêté du 23 septembre 2004 (modifié) portant application des dispositions des articles R. 421-1, R. 421-2 et R. 421-5 à R. 421-8 du Code de la propriété intellectuelle.
Le Bureau du Conseil d'Administration peut prononcer l'admission sur dossier de candidats non titulaires d'un des diplômes visés par l'arrêté du 23 septembre 2004, dans la mesure où ces diplômes sont jugés équivalents et sous réserve que les candidats justifient d'une formation professionnelle antérieure suffisante dans le domaine de la propriété industrielle, en France ou à l'étranger.
Les étudiants doivent avoir une connaissance suffisante des langues anglaise et/ou allemande pour comprendre aisément les textes techniques correspondants à leur spécialité dans une des langues officielles de l'Office Européen des Brevets (anglais - allemand - français).

Pour une admission en cycle accéléré, les candidats doivent en outre justifier d'une année d'ancienneté dans le domaine de la propriété industrielle à la date de clôture des dépôts des dossiers d'inscription. Chaque employeur devra remplir un certificat portant sur les modalités d'exercice de l'activité professionnelle.

Présentation et organisation de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique comprend les enseignants-chercheurs du CEIPI et des professionnels du secteur de la propriété intellectuelle. Des représentants des principales associations et ordres professionnels de ce secteur sont également appelés à compléter l'équipe pédagogique.

La liste complète des intervenants est disponible sur la page du diplôme sur le site du CEIPI

Programme des enseignements

Diplôme d'études internationales de la propriété industrielle - option "brevets d'invention" - cycle accéléré

Diplôme d'études internationales de la propriété industrielle - option "brevets d'invention" - cycle accéléré				
	CM	TD	TP	CI
I – Droit général	-	-	-	-
Introduction générale au droit	14h	-	-	-
Droit des obligations	14h	-	-	-
Droit des affaires	7h	-	-	-
Introduction générale à la propriété intellectuelle et industrielle	4h	-	-	-
II - Droit international des brevets d'invention	-	-	-	-
Conventions internationales en matière de brevets	3h	-	-	-
Droit unioniste	7h	-	-	-
Convention de Munich sur le brevet européen (CBE)	7h	-	-	-
III – Droit européen des brevets d'invention	-	-	-	-
1) Brevetabilité	-	-	-	-
Conditions générales et sanction de la brevetabilité	28h	-	-	-
Brevetabilité et logiciels	3h	-	-	-
Brevets et médicaments	3h	-	-	-
Méthodologie de droit des brevets	7h	-	-	-
2) Délivrance des brevets européens	-	-	-	-
La procédure de délivrance du brevet européen	28h	-	-	-
Application de la CBE en droit français	4h	-	-	-
IV - Le traité de coopération en matière de brevets (PCT)	-	-	-	-
PCT	21h	-	-	-
V - Droits nationaux des brevets (délivrance et effets des brevets)	-	-	-	-
1) Droit français	-	-	-	-
Procédure de délivrance d'un brevet français	14h	-	-	-
Procédure française d'opposition	3h	-	-	-
Les inventions de salariés	7h	-	-	-
2) Droit étrangers des brevets	-	-	-	-
Droit américain des brevets	18h	-	-	-
Droit allemand des brevets	3h	-	-	-
Droit japonais des brevets	4h	-	-	-
VI – Exploitation des brevets d'invention	-	-	-	-
Méthodologie juridique	17h	-	-	-
Contrats d'exploitation	4h	-	-	-
Droit de l'UE de la concurrence, libre circulation et droit des brevets	7h	-	-	-

	CM	TD	TP	CI
VII - Contentieux des brevets d'invention	-	-	-	-
Procédures judiciaires appliquées aux brevets	10h	-	-	-
Séminaire contrefaçon I	7h	-	-	-
Action en contrefaçon - sanctions de la contrefaçon	10h	-	-	-
Le droit du brevet à effet unitaire	3h	-	-	-
La juridiction unifiée des brevets	7h	-	-	-
VIII – Séminaires	-	-	-	-
1) Application pratique du droit européen des brevets	-	-	-	-
Travaux pratiques brevets	63h	-	-	-
Préparation à l'épreuve technique	10h	-	-	-
Préparation à l'épreuve juridique	4h	-	-	-
2) Initiation à la préparation à l'examen européen de qualification (EEQ)	-	-	-	-
Epreuves A&B	14h	-	-	-
Pré-examen	7h	-	-	-
Epreuve C	14h	-	-	-
Epreuve D1	7h	-	-	-
Epreuve D2	7h	-	-	-
IX - Droit professionnel	-	-	-	-
Déontologie	3h	-	-	-